



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9753^e séance

Lundi 21 octobre 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Cassis	(Suisse)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M ^{me} Kaji
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Anticiper l'impact des évolutions scientifiques sur la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 1^{er} octobre 2024, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/708)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Anticiper l'impact des évolutions scientifiques sur la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 1^{er} octobre 2024, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/708)

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Robin Geiss, Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ; le docteur Jocelyne Bloch, Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne ; le docteur Grégoire Courtine, Faculté des sciences de la vie, École polytechnique fédérale de Lausanne ; et M. Amin Awad, Président du Conseil de fondation du DCAF, Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/708, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} octobre 2024, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne à présent la parole à M. Geiss.

M. Geiss : C'est un véritable honneur pour moi de m'exprimer dans l'enceinte du Conseil et je souhaiterais tout d'abord exprimer ma sincère reconnaissance envers la Suisse pour l'invitation formulée à l'égard de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

Depuis son instauration en 1980, en tant qu'institution autonome de recherche au sein des Nations Unies, l'UNIDIR aide les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à mieux comprendre les implications de la science et de la technologie dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Il convient de se rappeler que toutes les technologies bien établies qui façonnent aujourd'hui la réalité de la paix et des conflits étaient autrefois considérées comme

« émergentes ». Les récents développements dans les domaines tels que la robotique avancée, l'impression 3D, la biotechnologie, l'espace cybernétique ou extra-atmosphérique, sont désormais pleinement reconnus comme une source de préoccupation dans les discussions sur la paix, les conflits et en matière de désarmement.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans un monde numérique interconnecté, les nouvelles technologies et les avancées scientifiques sont mises au point, commercialisées et adoptées à un rythme sans précédent et qui va s'accroissant. Il a fallu un demi-siècle pour que le réseau électrique mis au point dans les années 1880 atteigne 100 millions de foyers dans le monde. En 2022, ChatGPT a obtenu le même résultat en seulement deux mois. Cela témoigne d'une compression spectaculaire du temps dont disposent les décideurs politiques pour réagir et s'adapter aux progrès scientifiques et technologiques réalisés dans le monde d'aujourd'hui.

Dans le même temps, la convergence croissante de différentes technologies, associée au fait qu'elles se prêtent par nature à un double usage, peut avoir des conséquences involontaires de grande envergure. Ce sont les effets conjugués de l'interconnexion entre différents domaines scientifiques, technologies et contextes sociaux qui présentent le plus grand potentiel de perturbation de la manière dont les guerres sont menées, la paix instaurée et la stabilité maintenue.

La relation entre l'être humain et la technologie évolue également, alors que nous passons progressivement de l'assistance par la technologie à l'amélioration par la technologie et, pour finir, au remplacement par la technologie. L'utilisation croissante de systèmes robotiques avancés dans les conflits armés illustre clairement cette tendance, les robots étant utilisés pour effectuer des tâches considérées comme trop dangereuses pour des soldats humains, telles que la destruction des bombes ou l'appui-feu. Il ne s'agit là que d'un exemple basé sur des technologies déjà disponibles aujourd'hui. Le paysage scientifique et technologique évoluant à un rythme effréné, nous ne comprenons pas toujours clairement ce qui est développé, par qui et avec quels effets, y compris pour la paix et la sécurité internationales. Ce problème est aggravé par la nature cloisonnée de l'architecture internationale actuelle de maîtrise des armements, qui ne favorise guère le partage de connaissances ou l'analyse cohérente des nouvelles tendances et de leurs incidences. Pour pouvoir apporter des réponses politiques opportunes et efficaces aux crises et conflits futurs et pour assurer une protection adéquate des civils, des soldats de la paix et du personnel humanitaire, nous devons mieux

connaître et comprendre les menaces et les possibilités croissantes découlant des innovations scientifiques et techniques. Les exemples jumeaux de la technologie quantique et de l'intelligence artificielle générale (IAG) sont particulièrement clairs sur ce point.

Au cours des cinq à 10 prochaines années, la technologie quantique aura des retombées importantes sur la paix et la sécurité.

Premièrement, elle perturbera la sécurité de l'information et des communications en rendant les techniques de cryptage traditionnelles inefficaces et donc obsolètes.

Deuxièmement, les capteurs quantiques permettront de détecter des objets sous terre ou sous l'eau, ce qui révolutionnera la guerre, d'une part, et les efforts de suivi et de vérification d'autre part.

Et troisièmement, l'informatique quantique ouvrira une ère nouvelle pour l'intelligence artificielle (IA) en permettant le calcul de modèles qui ne peuvent actuellement pas être exécutés, même sur les ordinateurs les plus puissants.

C'est précisément sur le thème des technologies quantiques que l'UNIDIR et la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator organiseront bientôt le Dialogue de l'UNIDIR sur les innovations, une importante plateforme internationale pour procéder à un tour d'horizon et à une analyse tournée vers l'avenir.

Au cours de la prochaine décennie et au-delà, des avancées notables sont également attendues dans le domaine de l'IAG. Contrairement aux systèmes d'IA actuels, qui excellent dans des tâches spécifiques mais sont limités à des applications étroites, l'IAG serait capable de comprendre, d'apprendre et d'appliquer des connaissances de manière dynamique dans divers contextes, ce qui lui permettrait de fonctionner avec un degré de souplesse plus proche de l'intelligence humaine. Ce profond changement aurait d'énormes conséquences sur l'ensemble de la société, mais présenterait deux risques particulièrement préoccupants pour la paix et la sécurité.

Le premier danger est la perte de contrôle. Lorsque l'IAG atteindra un niveau d'intelligence dépassant les capacités humaines, les humains pourraient perdre la capacité de gouverner ou de limiter ses actions. De nombreux experts estiment qu'il s'agit d'un risque concret et plausible qui doit être examiné sérieusement, en particulier compte tenu de la nature existentielle de la menace.

Le deuxième danger est le problème de l'alignement des valeurs, qui consiste à s'assurer que les objectifs, les

motivations et les critères décisionnels de l'IAG restent, à tout moment, alignés sur les valeurs, l'éthique et le bien-être humains.

Cette technologie puissante pourrait être mise à profit pour s'attaquer à des problèmes mondiaux complexes, mais si elle devait être utilisée de manière irresponsable, elle pourrait poser des risques importants, voire existentiels, pour la sécurité humaine et internationale.

L'anticipation et la compréhension rapide des technologies qui se profilent à l'horizon peuvent permettre aux décideurs, y compris au Conseil de sécurité, de prendre des mesures en connaissance de cause pour tirer parti des avantages potentiels et prévenir ou atténuer les nouvelles menaces résultant d'un manque de sensibilisation, d'une perte de contrôle ou d'erreurs d'appréciation. Le Pacte pour l'avenir souligne à juste titre la nécessité de disposer de connaissances fondées sur des données probantes pour élaborer des politiques. C'est particulièrement vrai pour la science et la technologie, un domaine dans lequel le battage médiatique nous parvient souvent plus rapidement que des connaissances scientifiques solides et factuelles. Le Conseil ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il pourrait ainsi envisager de prendre les mesures suivantes.

Premièrement, il pourrait organiser des dialogues réguliers sur les progrès technologiques et scientifiques, un format qu'il a utilisé par le passé. En plus de favoriser une prise de conscience rapide des sciences et technologies naissantes, ces dialogues permettraient également d'envisager de manière préventive les nouveaux besoins et défis qui pourraient se présenter en matière de protection et la manière dont les lois, normes et règlements existants pourraient être interprétés à la lumière des applications anticipées.

Deuxièmement, le Conseil pourrait mettre à profit les travaux et les compétences de divers organes de l'ONU en organisant des séances d'information ad hoc sur des domaines scientifiques et techniques présentant un intérêt particulier. Il pourrait s'agir, par exemple, de séances d'information annuelles sur le rapport du Secrétaire général examinant l'impact de la science et de la technologie sur la paix et la sécurité internationales, de séances d'information spécialisées du Conseil scientifique consultatif chargé de rendre des avis indépendants sur les percées scientifiques et technologiques, et d'un appui consultatif fourni par des experts de l'UNIDIR, dont l'initiative Laboratoire pour l'avenir est consacrée à l'analyse prospective dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la sécurité mondiale.

Bien entendu, le Conseil lui-même peut offrir un point de vue singulier sur la manière dont les progrès scientifiques et les nouvelles technologies influent sur la paix et la sécurité. Il peut ainsi renforcer la capacité du système des Nations Unies dans son ensemble à prévenir plus efficacement les menaces émergentes ou à les combattre, renforçant ainsi les perspectives de paix et de sécurité durables à l'avenir.

Le Président : Je remercie M. Geiss de son exposé.

Je donne maintenant la parole au docteur Bloch.

Le docteur Bloch : Je suis là aujourd'hui pour vous donner un exemple concret de développement scientifique qui pourra avoir un impact sur la paix, l'humanité et la sécurité internationale.

Durant mes années de médecine, on m'a enseigné cette triste réalité : une lésion de la moelle épinière conduit à une paralysie qui confine le patient à une chaise roulante pour le reste de sa vie. Cette paralysie est due à l'interruption des commandes que le cerveau envoie pour activer les muscles des jambes. Ces commandes restent bloquées au niveau de la lésion. Pourtant, la région de la moelle épinière qui contrôle les jambes est épargnée par cette lésion. Elle est donc intacte, mais déconnectée du cerveau.

Je suis neurochirurgienne, et je suis devant vous avec Grégoire Courtine, qui est neuroscientifique. Nous avons tenu à venir tous les deux aujourd'hui car nous sommes persuadés que cette constellation fut la clef de la réussite accélérée de notre projet scientifique : ensemble, nous avons développé ce que nous appelons un pont digital entre le cerveau et la moelle épinière. Ce dispositif révolutionnaire contourne la lésion de la moelle épinière en créant un pont digital entre la zone du cerveau qui contrôle les jambes et la région de la moelle épinière qui active les muscles des jambes.

Ce pont digital consiste en un premier implant électronique avec des électrodes qui permettent d'enregistrer l'activité des neurones du cerveau qui encodent la motricité des jambes ; et en un deuxième implant pour stimuler la région de la moelle épinière qui produit des mouvements des jambes. Une intelligence artificielle décode les pensées du patient sur la base des enregistrements et programme la stimulation de la moelle épinière pour permettre à la personne paralysée de remarcher naturellement. Nous avons récemment appliqué le même principe pour rétablir le mouvement du bras chez un patient tétraplégique. Nous projetons d'étendre le champ d'application de cette thérapie à des paralysies liées à des accidents vasculaires cérébraux ou à des maladies neurodégénératives comme la maladie de Parkinson.

Le Président : Je remercie le docteur Bloch de son exposé.

Je donne maintenant la parole au docteur Courtine.

Le docteur Courtine : Je suis parmi vous aujourd'hui avec Jocelyne Bloch pour mettre en lumière les opportunités et les risques qui sont liés à ces applications. Les neurosciences et les neurotechnologies avancent avec une telle rapidité que nous pouvons d'ores et déjà prédire que dans la prochaine décennie, de nombreux patients souffrant de paralysie devraient avoir accès à ces traitements. Ces progrès auront un impact significatif sur la vie de nombreuses personnes, notamment les jeunes sportifs accidentés, des soldats revenant du combat paralysés, voire des civiles victimes collatérales. Par exemple, nous avons récemment traité une patiente issue d'une des zones de conflit en cours. En plus des améliorations évidentes pour la santé physique et mentale des patients, vaincre la paralysie aura un impact important pour la société et l'économie.

Bien sûr, ces innovations posent des questions éthiques et de sécurité. Nous avons équipé le cerveau avec un nouveau canal digital de communication dont les applications potentielles sont immenses. Par exemple, nos patients sont capables de contrôler un drone juste avec leurs pensées. Nous devons donc anticiper le moment où les avancées de ces interfaces cerveau-machine permettront à des personnes saines d'utiliser cette nouvelle forme de communication pour des usages qui seront non thérapeutiques, voire militaires. Nous devons également réfléchir aux problèmes de sécurité, comme les conséquences de l'arrêt inattendu de ce pont digital suite à des perturbations dues aux champs électromagnétiques qui sont présents dans nos environnements, voire du piratage des données neurologiques qui permettent d'opérer ce pont digital pour marcher.

Et bien que ces problèmes semblent peu probables dans un avenir proche, les préoccupations sont réelles. Nous nous trouvons donc à un moment charnière : ce qui relevait de la science-fiction il y a quelques décennies devient progressivement réalité. C'est maintenant notre responsabilité collective de façonner cette nouvelle ère de manière éthique et sécurisée, tout en ouvrant la voie à des progrès qui transformeront des vies.

Le Président : Je remercie le docteur Courtine de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Awad.

M. Awad (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Je me présente aujourd'hui devant le Conseil non pas en tant que scientifique, mais en tant que personne qui a passé des décennies en première ligne de la défense de la paix et de la sécurité internationales, face à certaines des crises humanitaires les plus difficiles au monde. Je souhaite partager avec le Conseil quelques moments qui m'ont marqué tout au long de ces années.

En janvier 1991, pendant la première guerre du Golfe, je me trouvais à la frontière irako-jordanienne avec l'ONU, me préparant à ce qui, je l'espérais, n'arriverait jamais : une attaque à l'arme chimique. La combinaison de protection qui m'avait été remise, suspendue dans ma tente, me rappelait la mince frontière qui sépare la vie de la mort. À côté d'elle étaient posés trois injecteurs de 20 centimètres de long chacun, des antidotes destinés à contrer les effets des produits chimiques mortels qui pouvaient s'abattre sur nous à tout moment. Je me souviens avoir tenu l'un de ces injecteurs dans mes mains, sachant qu'en cas d'attaque, je pourrais survivre en me l'enfonçant dans la jambe. À ce moment-là, j'ai pensé aux milliers de civils des villes et villages voisins et des communautés vivant dans des camps, qui n'avaient pas conscience de la menace qui pesait sur eux. Ils ne disposaient pas d'une telle protection. Ils n'avaient pas d'antidote. Et à cet instant, j'ai pris conscience d'une terrible réalité : la science avait créé à la fois une arme et un moyen de survie, mais seulement pour quelques privilégiés. Pour tous les autres, il n'y avait pas d'échappatoire.

Il ne s'agissait pas seulement de survie, mais d'un déséquilibre flagrant, d'un dilemme moral qui m'a habité à l'époque et qui me hante encore aujourd'hui. La science, sous la forme de ma combinaison de protection et de mes injecteurs, était devenue à la fois salvatrice et exclusive. Elle offrait de l'espoir à certains tout en laissant d'autres personnes vulnérables à la merci totale de l'horreur humaine.

Les autres intervenants viennent de nous expliquer en quoi les percées dans les technologies émergentes ont le pouvoir de changer notre monde. Il s'agit là d'un appel collectif à la prise de conscience, d'un appel moral. En raison de l'évolution rapide de la science, le Conseil de sécurité et l'ONU doivent, bien entendu, rester saisis de ces progrès et se pencher sur les lacunes des cadres normatifs existants. Le corpus des traités qui constituent le droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels, a résisté à l'épreuve du temps, reste valable et offre une lueur d'espoir permanente. Les États Membres ont prouvé dans cette salle et à l'Assemblée générale que nous étions capables de créer des normes universellement

acceptées qui régissent la conduite des hostilités, offrant ainsi une protection cruciale aux civils, aux prisonniers de guerre et aux travailleurs humanitaires.

Nous devons veiller à ce que ces technologies ne deviennent pas les armes chimiques de demain, mais soient au contraire mises au service du bien de l'humanité et du bien public mondial. Nous devons adopter une approche fondée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre afin que les progrès technologiques répondent de manière inclusive aux différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Dans l'esprit du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, nous avons le devoir moral de parvenir à un consensus sur le contenu de ces normes et leur respect. Le Conseil de sécurité doit prendre l'initiative sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Il a le mandat et la responsabilité d'établir des normes mondiales convenables pour l'avenir.

Nous proposons un dialogue multilatéral et une consultation multipartite, y compris avec les assemblées parlementaires du monde entier, comme indiqué dans la résolution 77/43 de l'Assemblée générale, toujours dans le but de veiller à ce que les avancées scientifiques soient mises au service de la paix. Tenir le Conseil et l'Assemblée générale régulièrement informés des innovations scientifiques et techniques garantira que le Conseil est toujours à l'avant-garde et ne reste pas à la traîne.

Faisons preuve de courage et de prévoyance pour faire en sorte que les technologies émergentes tiennent leur promesse de faire progresser la paix et la sécurité dans le monde. Les progrès scientifiques dans les domaines des neurotechnologies, de la biologie synthétique, de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique sont déjà en train de refaçonner notre monde. Ils méritent toute notre attention, et nous nous félicitons de la poursuite des débats sur la manière dont le Conseil de sécurité peut anticiper ces évolutions, s'y adapter et y répondre. Nous ne devons ménager aucun effort pour faire en sorte que ces évolutions profitent à l'humanité et ne lui nuisent pas. Saisissons l'occasion de forger un avenir dans lequel le progrès scientifique sera au service des idéaux les plus nobles de l'humanité.

Le Président : Je remercie M. Awad de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse.

Je remercie tout d'abord les intervenants pour leurs excellentes contributions.

Les nouvelles technologies redessinent les relations entre les personnes, les organisations et notre environnement. Cela n'est pas nouveau. Ce qui l'est, en revanche, c'est que la vitesse du progrès dépasse désormais largement la vitesse biologique de notre évolution, créant de profondes fractures dans la société.

Ce qui était de l'ordre de la science-fiction il y a 10 ou 15 ans est en passe de devenir notre nouvelle réalité. Nous en avons eu un exemple édifiant tout à l'heure : l'impact sur la paix et la sécurité des avancées en neurosciences et neurotechnologies sera conséquent. Les neurotechnologies pourront bientôt améliorer la précision des soldats, leur endurance et leur tolérance à la douleur. Ces avancées permettront aux soldats de contrôler des membres supplémentaires ou d'acquérir de nouveaux sens, comme par exemple voir dans l'obscurité. L'intégration de l'intelligence artificielle et des neurotechnologies permettra une prise de décision ultra-rapide, posant des questions essentielles sur le contrôle de ces décisions dans la guerre et, finalement, sur la manière de garantir l'applicabilité des Conventions de Genève.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est aujourd'hui une tâche à la fois urgente et complexe. Le Conseil en sait d'ailleurs quelque chose. Il devient alors encore plus urgent de se préparer. En un mot, d'anticiper. Nous sommes obligés de considérer la dynamique mondiale à travers le prisme de la science, car l'accélération rapide de cette dernière aura un impact profond sur tous les aspects de notre vie, y compris sur la paix et la sécurité. Nous devons nous préparer à relever les futurs défis liés à la science, parce que le futur, c'est ici et maintenant – *hic et nunc*, comme disaient les Latins. C'est l'appel que la Suisse lance aujourd'hui avec l'organisation de cette séance d'information : explorer, comprendre et anticiper le rôle de la science dans la politique de sécurité. Comment faire respecter la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire, plus que jamais essentiels, face à ces disruptions ? Comment défendre nos principes d'humanité face aux risques de guerres déshumanisées ?

C'est précisément pour répondre à cet appel que la Suisse a fondé le centre Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) en 2019, avec des résultats concrets : tout d'abord, l'Open quantum Institute, inauguré l'année dernière, qui vise à mettre la technologie quantique au service du bien commun, accessible à tous ; puis, cette année, l'Anticipation Gateway Initiative, lancée il y a tout juste 10 jours, qui vise à démocratiser l'accès à la science et à la technologie de pointe.

« Gouverner, c'est prévoir », disait Adolphe Thiers, le premier Président de la Troisième République de France – et je regarde la France – à la fin du XIX^e siècle. Le corollaire de la maxime est moins connu, mais tout aussi juste : « ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte ». Avançons donc dans la bonne direction. Bien que certains aspects évoqués rappellent un film d'anticipation, nous devons les intégrer de manière transversale dans la suite de nos travaux. Cela nous évitera que des éléments normatifs arrivent après le débat, trop tard donc, au lieu de les avoir anticipés et accompagnés.

La Suisse est convaincue que le Conseil de sécurité doit maintenir son attention sur la question scientifique. Il doit s'appuyer sur des experts de haut niveau et des outils, tels que le GESDA, déjà disponibles. Le Conseil doit également se pencher sur l'impact de ces avancées sur les opérations de paix. Nous recommandons également que le Secrétaire général informe régulièrement le Conseil des avancées scientifiques et de leur impact potentiel sur la paix, soit par un exposé annuel, soit dans ses rapports thématiques inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Nous espérons aussi que d'autres pays alimenteront régulièrement ce thème central.

Le Conseil se doit d'investir dans l'anticipation. Les membres peuvent compter sur l'engagement de la Suisse, sur le partage des connaissances et des partenariats scientifiques développés notamment au sein de la Genève internationale. Je les remercie pour leur participation à cette séance d'information, et j'espère que nous porterons cette vision commune régulièrement, au Conseil et au-delà.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Kaji (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante, qui arrive à point nommé.

Les avancées scientifiques et technologiques, décrites avec éloquence par les intervenants d'aujourd'hui, notamment dans les domaines des neurosciences et de l'expérience en première ligne des zones de guerre, se révèlent porteuses de transformation pour toutes les activités humaines, y compris la diplomatie. En ce qui concerne les neurosciences, le Japon, par exemple, finance des projets de recherche ambitieux et novateurs (ou projets « moonshot ») visant à développer des avatars cybernétiques d'ici à 2050. Le Japon apprécie à sa juste valeur l'initiative de

la Suisse d'introduire la science au Conseil, en proposant une vision pour l'avenir qui soit tournée vers l'utilisation efficace des méthodologies scientifiques dans le cadre des travaux du Conseil.

Les nouvelles technologies et les technologies émergentes jouent un rôle de plus en plus important dans la sécurité nationale et internationale. Dans le même temps, il est devenu plus compliqué que jamais de faire la distinction entre l'utilisation de ces technologies de pointe à des fins civiles et leur utilisation à des fins de sécurité, et elles continuent de progresser à grande vitesse. Il est d'autant plus important de relever ces défis et de créer un environnement sûr pour l'innovation, y compris au moyen de réglementations et grâce à la collaboration. Le Conseil doit prendre en considération les initiatives en cours dans diverses instances au sein et en dehors de l'ONU lorsqu'il se penche sur cette question.

Le Japon a été l'un des premiers coauteurs de la résolution de l'Assemblée générale adoptée en mars dernier (résolution 78/265), qui a mis l'accent sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour atteindre les objectifs de développement durable. Cela nous rappelle que les trois piliers de l'ONU sont étroitement liés à bien des égards.

Le Conseil doit tenir compte des outils technologiques lorsqu'il autorise des opérations de paix. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, civil et en tenue, sont des conditions préalables à des opérations efficaces et efficientes. À titre d'exemple, l'accès aux services médicaux spécialisés sur le terrain est souvent limité, alors que le nombre de victimes parmi les soldats de la paix est plus élevé que jamais et dépasse parfois la centaine par an. La télémédecine s'appuie sur les technologies de communication numérique pour relier les missions à différents niveaux d'installations médicales et fournir en temps voulu des soins médicaux de haute qualité aux soldats de la paix. Le Japon appuie ce projet dans le cadre du programme de partenariat triangulaire de l'ONU, en collaboration avec les pays fournisseurs de contingents.

Le monde doit unir ses forces pour favoriser l'innovation, tout en limitant les risques liés aux technologies émergentes et leur utilisation abusive. Le Japon a mené le débat international sur la gouvernance des systèmes d'IA avancés afin de parvenir à une IA sûre, sécurisée et digne de confiance, notamment par l'intermédiaire du processus d'Hiroshima sur l'IA. Ce processus, lancé en mai 2023, a conduit à l'élaboration de principes directeurs internationaux et d'un code de conduite sur lesquels plus de 50 pays du groupe d'amis travaillent actuellement afin de faire face aux risques de l'IA générative.

La communauté internationale est confrontée à de multiples crises, telles que les changements climatiques et les pandémies, qui peuvent donner lieu à l'inscription de questions graves à l'ordre du jour du Conseil. La science et les technologies peuvent aider et inciter les États à unir leurs efforts et à relever ces défis communs, et le Conseil est l'organe tout désigné pour ce faire. Les technologies émergentes doivent être mises au point et utilisées de manière responsable afin de prévenir les conflits et de garantir ainsi l'état de droit, la dignité humaine et la sécurité humaine.

Le mois dernier, le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) a été adopté, et il comporte un chapitre consacré aux sciences et à la technologie. Le Japon a l'intention de poursuivre sur cette lancée et de continuer de participer de manière dynamique au renforcement des fonctions de l'ONU, y compris en améliorant l'efficacité des actions du Conseil de sécurité qui s'appuient sur la science et les technologies.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs précieux éclairages.

Les nouvelles technologies et les technologies émergentes, telles que les technologies neuronales, les technologies quantiques et la biologie de synthèse, ont le potentiel de remodeler le paysage mondial de la paix et de la sécurité. Si les innovations scientifiques offrent des avantages considérables, leur caractère à double usage présente également des risques notables. Le Conseil de sécurité doit favoriser une compréhension équilibrée des effets des technologies émergentes sur la paix et la sécurité. La science et les technologies sont intrinsèquement neutres en termes de valeur. La manière dont nous les utilisons déterminera si ce « tournant Oppenheimer » se traduira par un renforcement de la sécurité ou par des perturbations sans précédent. Dans ce contexte, ma délégation félicite la Suisse d'avoir porté cette question à notre attention.

L'intelligence artificielle (IA) révolutionne à la fois la mise au point et l'application des nouvelles technologies, comme en témoigne l'attribution des prix Nobel de physique et de chimie de cette année à des scientifiques spécialistes de ce domaine. La communauté internationale doit accorder une plus grande attention aux conséquences de l'IA. La République de Corée déploie d'importants efforts pour encourager le débat mondial sur la gouvernance de l'IA : elle a ainsi organisé, en mai, le Forum mondial sur l'intelligence artificielle et le Sommet de Séoul sur l'intelligence artificielle, qui ont abouti à l'adoption de la déclaration de Séoul pour une intelligence

artificielle sûre, innovante et inclusive. Sur cette lancée, nous avons organisé en septembre 2024 le Sommet sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire et approuvé son plan d'action, qui établit une feuille de route en vue de l'établissement de normes et d'une gouvernance responsable de l'IA dans le domaine militaire, et qui est soutenue par 63 pays.

De plus, nous avons déposé, en collaboration avec le Royaume des Pays-Bas, un projet de résolution à la Première Commission de l'Assemblée générale demandant au Secrétaire général de présenter un rapport sur les possibilités et les défis pour la paix et la sécurité internationales que présente l'application de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire. Nous espérons que ce rapport, une fois achevé, servira de socle au rôle que pourrait jouer le Conseil dans ce domaine.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit se saisir des menaces croissantes dans le cyberspace car elles constituent une question de sécurité majeure. À cet égard, la République de Corée a organisé, en avril, une réunion selon la formule Arria sur ce sujet et, en juin, un débat public de haut niveau sur la cybersécurité (voir S/PV.9662). Cet événement phare de la présidence de mon pays du Conseil a mis en exergue le lien entre les cyberactivités malveillantes et les menaces plus larges à la sécurité, y compris la non-prolifération, la sécurité publique et la démocratie. Ma délégation continuera de plaider pour que le Conseil accorde plus d'importance à la cybersécurité afin de lui permettre de dépasser le stade du diagnostic et, espérons-le, d'offrir une prescription et un traitement pour ces menaces.

Enfin, il se peut que les gouvernements ne disposent pas à eux seuls des connaissances et compétences nécessaires pour détecter et suivre les évolutions technologiques qui sont source de préoccupation, et que nos processus politiques aient du mal à suivre le rythme de ces évolutions. C'est pourquoi nous estimons qu'une coopération multipartite, notamment avec les entreprises du secteur, le milieu universitaire et la société civile, est essentielle pour ouvrir la voie à une gouvernance plus souple et plus responsable des technologies émergentes. La République de Corée reste déterminée à poursuivre son rôle constructif dans le traitement des conséquences plus vastes des technologies émergentes sur la paix et la sécurité internationales.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Suisse de l'excellent choix du thème de notre débat d'aujourd'hui. Nous avons écouté avec attention les observations de M. Robin Geiss, du docteur Jocelyne Bloch, du docteur Grégoire Courtine et de M. Amin Awad.

Nous nous trouvons aujourd'hui à une période cruciale de l'histoire de l'humanité. Alors que nous sommes témoins de réalisations scientifiques sans précédent, nous devons veiller à ce que ces innovations servent l'ensemble de l'humanité, et non quelques personnes seulement. Ces progrès rapides sont à la fois prometteurs et dangereux, et nous nous trouvons à la croisée des chemins, alors que les décisions que prendra la communauté internationale façonneront l'avenir de la paix et de la sécurité internationales. Mais soyons clairs : cet avenir doit être inclusif, équitable et juste. Je voudrais souligner huit points.

Premièrement, nous devons nous attaquer à la fracture technologique. Avec l'émergence de ces technologies révolutionnaires, nous risquons de creuser le fossé entre les pays développés et les pays en développement. Le Conseil de sécurité doit donner la priorité au transfert de technologies et au renforcement des capacités des pays du Sud. La science devrait nous unir au lieu d'exacerber plus encore les écarts.

Deuxièmement, nous appelons à des processus décisionnels véritablement inclusifs. L'avenir de la sécurité internationale ne peut être décidé par quelques personnes. Nous plaillons pour la participation de nos spécialistes afin de garantir une représentation solide du monde du Sud. Nos scientifiques, nos décideurs politiques et nos voix doivent être entendus.

Troisièmement, nous devons nous attaquer résolument à l'utilisation abusive et au détournement des nouvelles technologies. Leur potentiel de militarisation est immense et nous préoccupe vivement. L'Algérie demande que le renforcement des mesures de désarmement tienne compte de cette nouvelle frontière. La science doit être utilisée pour favoriser la paix et non les conflits.

Quatrièmement, nous devons aligner les progrès scientifiques sur le développement durable. De quelle manière la science peut-elle remédier aux changements climatiques ? De quelle manière les nanotechnologies peuvent-elles permettre de lutter contre la pauvreté ? Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre. La science doit être au service de la réalisation de nos objectifs de développement durable, et non les reléguer au second plan.

Cinquièmement, nous devons protéger la souveraineté des nations dans ce nouvel essor scientifique. L'utilisation des progrès technologiques pour s'ingérer dans les affaires intérieures est un risque réel et pressant. Je fais référence à Pegasus. Nous demandons que soient établies des normes internationales solides pour défendre la souveraineté nationale au fur et à mesure que ces technologies évoluent.

Sixièmement, nous devons veiller à ce que des considérations éthiques guident notre démarche. La mise au point et l'application de ces technologies doivent respecter les divers points de vue culturels et l'état de droit. Nous devons veiller à ce que nos progrès ne compromettent pas notre humanité.

Septièmement, nous devons examiner les conséquences financières. Il est très coûteux de suivre le rythme de ces progrès rapides. Des mécanismes de soutien financier sont essentiels pour faire en sorte que les pays en développement ne soient pas laissés de côté dans cette révolution scientifique.

Huitièmement, nous devons mettre l'accent sur l'application pacifique des technologies émergentes. Qu'il s'agisse de renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations Unies ou de faire progresser l'aide humanitaire, le potentiel au service du bien est immense. Toutefois, ce potentiel ne peut être exploité qu'en garantissant un accès et un déploiement équitables.

Pour terminer, je voudrais rappeler aux membres l'adoption cette année des résultats des travaux sur la convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, sous la houlette de l'Algérie. C'est un exemple parfait de succès du multilatéralisme. Les défis qui se présentent à nous sont immenses, mais les possibilités le sont tout autant.

M. de Rivière (France) : Je tiens à remercier la présidence suisse du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance, ainsi que les différents intervenants pour leurs présentations.

Je souhaite insister sur trois points.

Tout d'abord, le progrès scientifique doit contribuer à créer les conditions à long terme favorables à la paix. Je pense aux changements climatiques et à leurs conséquences. La science doit contribuer à en réduire l'impact. C'est le sens de la résolution portée par la France et le Tadjikistan pour lancer la Décennie d'action pour les sciences cryosphériques (résolution 78/321), en lien avec l'engagement du Président Macron lors du One Planet-Polar Summit en 2023.

La coopération scientifique internationale dans le domaine de la santé peut aussi contribuer à la paix. Durant l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la France était à l'initiative du Mécanisme COVAX pour un accès équitable aux vaccins. Aujourd'hui, nous continuons de nous tenir aux côtés de nos partenaires africains

par le soutien aux Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et à la lutte contre l'épidémie de variole simienne (mpox).

Deuxièmement, le progrès scientifique doit être mis au service de l'action de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité. Celle-ci est présente sur le terrain dans les zones de crise, et elle peut établir les faits. Pour ce faire, et comme rappelé dans le Nouvel Agenda pour la paix, il est essentiel de mettre le progrès technologique au service des opérations de paix. Il y va de la sécurité des Casques bleus et des agents des Nations Unies déployés, et aussi de leur capacité de mener efficacement leurs missions.

La justice internationale joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les développements scientifiques sont au cœur des efforts de justice internationale, de lutte contre l'impunité et de redevabilité, notamment dans la collecte de preuves en cas de soupçons de crimes dans les zones de conflit.

Troisièmement, l'ONU doit dès à présent identifier les avancées scientifiques et les technologies de rupture qui auront un impact sur le maintien de la paix. Nous observons déjà l'impact des technologies de l'information sur notre action collective. Celles-ci ont permis des gains de productivité évidents, et leur utilisation est encadrée par le cadre normatif de comportement responsable des États. Néanmoins, elles aggravent le défi systémique des manipulations de l'information, auquel sont aujourd'hui confrontées les opérations de paix.

La France attache une importance particulière au développement régulé et à l'utilisation d'une intelligence artificielle sûre et sécurisée. Elle organisera un sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle à Paris, les 10 et 11 février prochains, pour encourager la coopération multilatérale et multipartite et contribuer à la mise en place d'un cadre de gouvernance internationale fondé sur la recherche d'un consensus scientifique international.

Enfin, la France reste convaincue du potentiel des avancées en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, à condition que celles-ci soient employées à des fins pacifiques.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Ministre suisse des affaires étrangères, M. Cassis, de présider la séance d'aujourd'hui.

J'ai écouté attentivement les exposés des experts et des universitaires, qui sont tous très enrichissants.

Le développement rapide d'une nouvelle révolution technologique est une caractéristique dominante de l'époque actuelle. Si le développement technologique

renforce le pouvoir d'action de tous les secteurs et apporte à l'humanité de nombreux avantages et possibilités, il pose également de nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales. Internet est devenu un canal important par lequel les bandes criminelles et les organisations terroristes recrutent des membres et financent, organisent et commettent des crimes. L'utilisation abusive de la technologie d'hypertrucage alimente la diffusion de la désinformation, déclenchant des tensions sociales et déchirant les communautés. Les cyberattaques et les cas de cyberespionnage fréquents portent atteinte à la sécurité et aux intérêts publics de nombreux pays.

L'application militaire de l'intelligence artificielle (IA) bouleverse les formes de guerre traditionnelles et suscite de nombreuses inquiétudes. Les récents conflits à Gaza et au Liban nous ont montré les destructions et les pertes civiles inimaginables causées par les algorithmes pilotés par l'IA et la manipulation à distance. L'utilisation abusive de la technologie, en violation du droit international humanitaire, doit être condamnée et combattue.

La Chine attache une grande importance à la gouvernance de la science et de la technologie. Nous avons été le fer de lance des efforts visant à organiser le premier débat du Conseil sur les technologies émergentes en 2021. Nous nous félicitons de l'attention soutenue qu'il accorde à cette question et nous appuyons l'intégration progressive de la science et de la technologie dans les travaux du Conseil afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations.

La science et la technologie sont une arme à double tranchant. Nous devons trouver un équilibre entre le développement et la sécurité, encourager l'innovation et gérer les risques afin que le développement de la science et de la technologie puisse réellement profiter à tous les pays et à tous les peuples. Je voudrais souligner trois points.

Premièrement, le principe de la technologie au service du bien est une exigence fondamentale dans la réglementation du développement technologique. Il faut s'assurer que la recherche, le développement et les applications technologiques respectent les normes éthiques, reconnaissent les règles du droit international et suivent la direction du progrès de la civilisation. Nous sommes favorables à ce que l'ONU joue son rôle d'instance principale pour la gouvernance mondiale des technologies, afin d'encourager les pays à élaborer des règles et des normes universellement acceptées, sur la base d'une large participation et de délibérations approfondies.

Deuxièmement, la réduction de la fracture numérique n'est pas seulement une exigence pour le développement commun, mais aussi une nécessité pour faire

face aux risques de sécurité. Les pays en développement, longtemps exclus du progrès scientifique et technologique, peuvent facilement devenir des maillons faibles de la sécurité mondiale. Nous devons appuyer les pays en développement et les aider à rattraper leur retard afin qu'ils puissent bénéficier sur un pied d'égalité des possibilités offertes par les progrès scientifiques et technologiques.

La Chine a été à la tête des efforts pour adopter la résolution de l'Assemblée générale sur l'intensification de la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle (résolution 78/311), à sa soixante-dix-huitième session, et a annoncé le Plan d'action pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle au service de l'humanité en septembre de cette année. Nous mettrons activement en œuvre les cinq visions et les 10 actions définies dans le Plan et appuyons le monde du Sud dans le renforcement de l'infrastructure liée à l'IA, l'autonomisation industrielle, la formation des talents, le développement des données et la gouvernance de la sécurité afin de partager les dividendes de l'IA.

Troisièmement, garantir la sécurité et le contrôle est une exigence fondamentale pour le développement technologique. L'IA doit rester constamment sous contrôle humain, et il faut empêcher les machines de tuer de manière autonome. Nous devons dire non à l'utilisation de l'avantage technologique d'un pays pour violer la souveraineté d'autres pays, s'ingérer dans leurs affaires intérieures ou saper leur stabilité. Nous devons nous prémunir contre les cyberattaques, le cyberespionnage et la course aux armements dans le cyberspace et, en particulier, préserver la sécurité des infrastructures d'information critiques. La Chine continuera à défendre la résolution de l'Assemblée générale sur la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale et soutiendra les utilisations pacifiques de la science et de la technologie par les pays en développement sans discrimination, tout en faisant progresser les objectifs de non-prolifération.

La souffrance ne connaît pas de frontières. Toutes les grandes avancées de l'humanité en matière de découvertes scientifiques et d'innovations technologiques à l'époque moderne ont été réalisées grâce à la coopération et aux échanges internationaux. La coopération internationale est également nécessaire pour faire face aux risques et aux défis liés à ces progrès.

Malheureusement, on assiste à une recrudescence de certaines pratiques qui vont à l'encontre des lois du développement scientifique et des tendances historiques. Nous

avons vu certains pays donner un sens trop large au concept de sécurité nationale et utiliser l'excuse de la prévention des risques pour étrangler sans scrupules les entreprises de haute technologie d'autres pays. Ils vantent le prétendu découplage et dressent des obstacles aux activités économiques et commerciales normales et aux échanges scientifiques et technologiques entre les pays. Ils organisent également avec soin divers petits groupes afin d'exclure des pays spécifiques et de construire ce que l'on appelle des petits jardins et de hauts murs. Compte tenu de l'absence de lien entre ces pratiques et la sécurité nationale, il est clair qu'elles sont en fait conçues par les pays concernés pour consolider leur propre monopole technologique et contenir le développement d'autres pays. Il s'agit essentiellement d'une mentalité de guerre froide, avec une logique de jeu à somme nulle. Cette série de mesures négatives a provoqué de nombreuses perturbations. Les petits jardins aux murs élevés sont devenus de grandes cours aux rideaux de fer, ce qui déstabilise gravement les chaînes industrielles et d'approvisionnement, exacerbe les écarts de développement et entrave le progrès technologique.

Nous sommes particulièrement inquiets que la pratique consistant à créer artificiellement des divisions soit plus préjudiciable à la paix et à la sécurité internationales que les risques posés par la technologie elle-même et qu'elle puisse à terme plonger le monde dans l'abîme de la confrontation. Le Secrétaire général Guterres a expressément mis en garde contre un monde artificiellement divisé en deux marchés, deux ensembles de règles et deux grands systèmes, dans lequel chaque pays serait contraint de choisir un camp, ce qui aurait de graves conséquences pour tous.

Comme le souligne le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), la coopération internationale n'est pas une option, mais une nécessité. Ce n'est que par la coopération la plus large que le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation peut être exploité pour faire de la vision des trois piliers de l'action de l'ONU une réalité. Nous appelons tous les pays à faire respecter les principes d'ouverture et d'inclusion, à saisir l'occasion de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir pour soutenir l'ONU dans son rôle de principal canal de gouvernance mondiale de la science et de la technologie et pour promouvoir l'utilisation de la science et de la technologie afin de parvenir à un développement commun, à une sécurité commune et à des progrès communs.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette importante question de la paix et de la sécurité à notre ordre du jour aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Geiss, le

docteur Bloch, le docteur Courtine et M. Awad de leurs exposés instructifs et convaincants.

Je tiens à souligner trois points, en m'inspirant des thèmes abordés lors de nos excellentes réunions d'information.

Premièrement, nous partageons le point de vue selon lequel le Conseil de sécurité doit rester attentif aux nouvelles menaces. Comme l'ont souligné les intervenants, les progrès réalisés dans les domaines de la neurotechnologie, du génie biologique et de l'intelligence artificielle offrent un potentiel considérable, mais créent également des risques susceptibles d'avoir un impact sur la paix et la sécurité internationales. Cela est d'autant plus vrai que ces avancées se croisent, provoquant un effet d'entraînement.

À l'avenir, les technologies quantiques pourraient briser les cryptages les plus avancés, menaçant ainsi les systèmes de communication et d'information sécurisés qui sont à la base des opérations de paix et des opérations humanitaires. Si les technologies d'augmentation de l'être humain, telles que les exosquelettes, peuvent faciliter une prise de décision plus rapide et plus efficace sur le champ de bataille, elles peuvent également être exploitées par des acteurs malveillants.

Aujourd'hui, l'intelligence artificielle (IA) est déjà utilisée comme arme dans le cadre d'actions étatiques et non étatiques afin de diffuser de la désinformation à grande échelle. Le Royaume-Uni s'emploie activement à contrer les effets de la désinformation au moyen d'outils fondés sur des données et de systèmes localisés de vérification des informations, notamment dans le cadre du Sommet sur la sécurité de l'IA, qui a été lancé à Bletchley (Royaume-Uni) en 2023 et auquel les représentants de la Corée et de la France ont déjà fait allusion. Nous soutenons donc les recommandations des intervenants pour que le Conseil approfondisse sa collaboration avec la communauté scientifique et incorpore systématiquement l'analyse scientifique dans les rapports et les séances d'information sur les dossiers existants du Conseil.

Deuxièmement, de nombreuses avancées scientifiques et technologiques, comme nous l'avons entendu, sont à double usage. Le Conseil a un rôle à jouer dans la promotion du développement de stratégies de gouvernance nationales, régionales et internationales qui permettent la croissance économique et le développement tout en atténuant les risques pour la sécurité. Il est primordial que la recherche, la mise au point et le déploiement des technologies se fassent de manière responsable et éthique, dans le respect du droit international, y compris des droits humains et du droit humanitaire.

Troisièmement, le Conseil peut prévenir les menaces émergentes avant qu'elles ne s'aggravent en intégrant mieux les outils scientifiques dans la prise de décision. Le développement de capacités d'alerte précoce par l'analytique des données, comme l'a fait le Royaume-Uni en soutenant le mécanisme d'alerte précoce de l'Union africaine et le Fonds pour l'analyse des risques complexes de l'ONU, peut permettre au Conseil de mieux anticiper les risques et de prendre des décisions en temps utile et en connaissance de cause.

En conclusion, le Royaume-Uni reste déterminé à faire en sorte que les progrès technologiques soient un facteur de paix et de sécurité, et non d'instabilité.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la Suisse pour l'organisation du présent débat public et pour ses efforts continus visant à s'assurer que le Conseil reste au courant des discussions sur ce sujet. Alors que nous sommes confrontés à une prolifération de conflits à travers le monde, il est essentiel que le Conseil examine correctement le potentiel de transformation de la science et de la technologie dans la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi que leur utilisation néfaste potentielle dans l'exacerbation des conflits. Je voudrais remercier nos intervenants, M. Geiss, M. Awad, le docteur Bloch et le docteur Courtine, pour leurs remarques instructives sur les développements scientifiques actuels et futurs et leurs implications pour la paix et la sécurité mondiales, ainsi que sur la manière dont le Conseil peut utiliser au mieux ces nouveaux outils pour s'acquitter de son mandat.

Le monde évolue rapidement et connaît presque quotidiennement de nouvelles avancées technologiques et scientifiques. Qu'il s'agisse de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique ou de la technologie médicale et de la biotechnologie, de nouveaux outils sont développés et utilisés dans tous les secteurs. Nous nous trouvons à un moment critique, où nous devons d'urgence adapter à la fois nos mentalités et nos cadres juridiques pour garantir que l'application des outils scientifiques soit utilisée pour améliorer radicalement notre capacité à relever les défis mondiaux, et non pour creuser les divisions ou les inégalités.

Ces nouvelles évolutions, qui facilitent le contrôle des mégadonnées, favorisent la cyberguerre et la guerre de l'information et exploitent les nanotechnologies et les biotechnologies, nous ont fait entrer dans une ère de risques sans précédent. Notre conception traditionnelle de ce qui constitue une guerre, de qui sont les combattants et les civils, et de ce que sont les biens à double usage doit être repensée, voire redéfinie. Le monde numérique a également

créé de nouveaux défis pour la souveraineté et l'intégrité territoriale telles que nous les connaissons traditionnellement, à l'intérieur de frontières physiques, tandis que la capacité de paralyser un ennemi sans une seule balle ou une seule bombe n'est plus de la science-fiction.

Le Conseil de sécurité a pour mandat de faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Pour ce faire, il doit non seulement répondre aux crises lorsqu'elles surviennent, mais aussi, et c'est indispensable, anticiper et prévenir les conflits, ce qui inclut également la protection des civils. L'utilisation de la science et des innovations technologiques peut fournir au Conseil d'excellents outils d'analyse prospective lui permettant d'employer la diplomatie préventive. La science, lorsqu'elle est utilisée de manière efficace et éthique, peut servir à élaborer des solutions politiques fondées sur des données probantes. Pour ce faire, les gouvernements doivent jouer un rôle plus actif dans la phase de la mise au point au lieu de s'effacer derrière l'innovation du secteur privé. Cela nécessite également une coopération internationale en matière de gouvernance et un déploiement responsable de ces nouveaux outils.

Le Guyana plaide depuis longtemps pour que l'on mette davantage l'accent sur la prévention des conflits, notamment sur le lien entre les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conflits. Dans ce domaine, l'utilisation de la science pour prédire les effets de ces facteurs de conflit et prévenir leurs conséquences catastrophiques peut être une bonne illustration des répercussions positives que la science et la technologie peuvent avoir sur la paix et la sécurité. L'utilisation d'outils scientifiques permettant de cerner les risques liés aux changements climatiques qui pèsent sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales ainsi que la corrélation entre le climat, l'insécurité alimentaire et les conflits sera indispensable pour prévenir les conflits associés à la pénurie de ressources et aux déplacements massifs de population.

En tant que petit pays en développement, le Guyana souligne que, même si nous participons aux débats sur les effets des évolutions scientifiques sur la paix et la sécurité, il existe un écart manifeste entre les pays où ces nouvelles technologies sont mises au point et ceux où elles ont le plus de chances d'être déployées. Il y a aussi la question de l'accès à ces technologies, que ce soit pour promouvoir la paix et le développement ou à des fins néfastes. Le fait est que la plupart des conflits armés se déroulent dans des pays en développement alors que, dans la plupart des cas, ce n'est pas dans ces pays que ces nouveaux outils sont mis au point. Le Conseil et la communauté internationale

dans son ensemble doivent veiller à ce que les pays en développement ne deviennent pas un terrain de jeu pour les développeurs cherchant à tester l'effet létal de leurs nouveaux outils, en s'assurant qu'ils participent activement à l'utilisation de ces outils pour le développement national et la promotion de la paix et de la prospérité. Parallèlement à l'innovation, il convient de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et le transfert de technologies vers les pays en développement.

Ces conversations ne sont que le début de ce qui doit être un effort soutenu de la part du Conseil pour examiner efficacement les différentes questions émergentes et leurs effets sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Guyana est prêt à contribuer activement à toute initiative susceptible de renforcer la capacité du Conseil à s'acquitter efficacement de son mandat d'une manière objective, éthique et fondée sur la science et les données.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence suisse d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur une importante question d'actualité. Je remercie également les intervenants de leurs exposés instructifs.

La science et la technologie progressent à un rythme sans précédent et ont une incidence notable sur les questions liées à la sécurité, au développement, aux changements climatiques et aux droits humains, entre autres domaines. Les technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, modifient notre façon de vivre, de travailler et d'interagir. Dans un monde de plus en plus interconnecté, il demeure dans notre intérêt de mettre ces avancées au service de la coopération internationale, de la paix et de la sécurité, et de l'égalité des sexes. Les progrès scientifiques et technologiques peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en luttant contre l'insécurité alimentaire grâce à l'amélioration de l'efficacité de la production alimentaire. En outre, ils peuvent jouer un rôle crucial dans nos efforts collectifs de lutte contre les changements climatiques et de maintien de la paix.

À cet égard, nous reconnaissons le travail indispensable des conseillers pour le climat, la paix et la sécurité qui, avec certaines missions de l'ONU, s'emploient à recenser les effets des changements climatiques. Les nouvelles technologies peuvent constituer des outils indispensables pour atténuer les menaces liées au climat qui conduisent à la pénurie de ressources et aux conflits. À l'inverse, les progrès technologiques peuvent avoir des conséquences dévastatrices qui dépassent les frontières nationales s'ils sont utilisés à des fins militaires ou pour restreindre les

droits humains fondamentaux. Comme le prévoit le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), et plus particulièrement le Pacte numérique mondial, nous devons tirer parti des possibilités offertes par les technologies émergentes tout en remédiant aux risques qui y sont associés. Dans ce contexte, la communauté internationale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, doit assurer la gouvernance et l'application du principe de responsabilité pour l'utilisation des technologies émergentes. Grâce à une coopération multipartite, le Conseil doit considérer les avancées technologiques comme faisant partie intégrante de ses activités, tout en luttant contre la désinformation et la désinformation.

Malte est particulièrement préoccupée par l'utilisation de systèmes mus par l'intelligence artificielle dans le domaine militaire. Les systèmes d'armes létaux autonomes soulèvent d'importantes questions juridiques, éthiques et de sécurité. Nous continuons d'insister sur le fait que le contrôle humain doit être maintenu sur les systèmes d'armes autonomes, car aucune machine ne peut prendre des décisions de vie ou de mort. À cet égard, il faut imposer des restrictions claires et contraignantes aux systèmes d'armes létaux autonomes qui ne respectent pas le droit international humanitaire. Nous devons également veiller à ce que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à tous les processus liés aux technologies émergentes et à ce que ces progrès profitent de façon égale aux femmes et aux filles. En outre, tous les efforts visant à réglementer les technologies émergentes doivent être ancrés dans le plein respect des droits humains. L'intelligence artificielle générative nous incite à poser les bonnes questions et à chercher les bonnes réponses. Dans cet esprit, nous ne devons pas être simplement guidés par la crainte de ce que nous ne comprenons pas encore tout à fait. Nous devons plutôt nous efforcer de réglementer les technologies nouvelles et émergentes et de coordonner leur surveillance et leur gouvernance collective afin de garantir qu'elles servent les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, la science et la technologie peuvent renforcer nos efforts en faveur de la paix, du développement durable et du respect des droits humains pour tous et toutes. Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer à cet égard, notamment en fournissant une plateforme puissante pour notre action collective.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous tenons nous aussi à remercier la Suisse d'avoir inscrit cette question importante à notre ordre du jour. Je voudrais également remercier les intervenants, M. Geiss, le docteur Bloch, le docteur Courtine et M. Awad de leurs exposés instructifs.

Il ne fait aucun doute que les progrès rapides et la convergence des technologies sont en train de révolutionner la dynamique des conflits. Nous assistons chaque jour à l'application de ces avancées, en direct du Moyen-Orient et de l'Ukraine. La guerre des drones, la cyberguerre et l'utilisation militaire croissante de l'intelligence artificielle sont une réalité, mais comme l'ont souligné les intervenants, elles sont loin d'être les seules technologies susceptibles de poser des risques pour la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe ayant la responsabilité principale de la paix et de la sécurité internationales, doit faire tout son possible pour suivre l'évolution non seulement de la technologie, mais aussi de la science et de l'innovation, afin d'anticiper et de prévenir les menaces à la paix et à la sécurité. Il doit également promouvoir un comportement responsable de tous les acteurs concernés. C'est primordial pour empêcher la militarisation des domaines émergents et promouvoir une innovation responsable, conformément à la recommandation du Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Afin de donner suite à cette recommandation, la Slovénie estime qu'il est essentiel d'établir un cadre international solide pour régir l'utilisation responsable de la science, de la technologie et de l'innovation, de manière à garantir qu'elles contribuent à la paix et non à exacerber les tensions. Selon nous, sur la base des processus des Nations Unies relatifs aux technologies nouvelles et émergentes, un tel cadre international doit comprendre au moins deux éléments.

Premièrement, il faut un consensus clair entre les États Membres quant au fait que le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits humains, s'applique aux évolutions de la science, de la technologie et de l'innovation.

Deuxièmement, il est nécessaire d'établir des normes, des règles et des principes qui régissent les activités menées pour parvenir à ces progrès, ainsi que la mise en œuvre et l'utilisation de leurs résultats, en vue d'atténuer les risques. Le cadre doit trouver le juste équilibre entre innovation et normes éthiques, pour garantir que les évolutions scientifiques et le progrès technique ne portent pas préjudice à la stabilité et ne créent pas de nouvelles menaces en matière de sécurité.

Je souligne que la science, la technologie et l'innovation peuvent avoir des applications concrètes qui servent les décisions du Conseil de sécurité. D'une part, elles rendent possible l'intégration d'informations fondées sur des données factuelles dans le processus de décision du Conseil. Compte tenu de l'importance accordée par le Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général, nous

insistons sur le rôle essentiel de l'ONU dans la fourniture au Conseil de sécurité d'une analyse neutre et impartiale.

Dans certains cas, cette analyse peut également être fournie par d'autres acteurs de confiance. D'autre part, les évolutions de la science, de la technologie et de l'innovation sont prometteuses pour l'amélioration de divers aspects du travail des missions intégrées des Nations Unies. Par un recours combiné à l'imagerie satellitaire, à l'intelligence artificielle et à l'informatique quantique, on peut par exemple identifier les facteurs climatiques et environnementaux des conflits et de l'instabilité, repérer précisément les zones sensibles où une intervention peut s'imposer, et faciliter la logistique et la planification des missions. Grâce à une analyse approfondie des données, ces évolutions peuvent également apporter une contribution vitale à la protection des femmes et des filles en faisant ressortir des tendances en matière de violences sexuelles et fondées sur le genre et en améliorant la réponse opposée par les forces de maintien de la paix aux menaces qui pèsent sur les personnes en situation de vulnérabilité.

Pour conclure, en tirant parti des évolutions de la science, de la technologie et de l'innovation et en ayant recours à la prospective stratégique, le Conseil de sécurité peut à notre avis être plus à même de renforcer la paix et la sécurité internationales, par l'effet d'une amélioration de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous sommes reconnaissants à la Suisse de mener le débat concernant l'impact des évolutions scientifiques sur la paix et la sécurité internationales. Je tiens également à remercier nos intervenants, M. Geiss, le docteur Block, le docteur Courtine et M. Awad, de leurs exposés instructifs.

Comme le Président Biden l'a souligné à l'Assemblée générale, la question qui se pose en ce qui concerne les technologies telles que l'intelligence artificielle (IA) est de savoir comment les contrôler et gérer les risques qui leur sont associés, afin que ce ne soient pas elles qui nous contrôlent. Les États-Unis sont à l'avant-garde de ces efforts. En mars, les 193 États Membres ont tous adhéré au consensus et adopté la première résolution de l'Assemblée générale établissant un cadre commun pour des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance (résolution 78/265 de l'Assemblée générale). La résolution reconnaît l'immense potentiel de l'IA pour ce qui est d'aider à accélérer les progrès nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, de même que l'impératif de veiller à ce que les systèmes d'IA

soient conçus, mis à l'essai et déployés dans le respect de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette résolution n'oublie personne et jette les bases requises pour des systèmes d'IA qui ne laissent personne de côté, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la réduction des fractures numériques. Elle souligne que l'IA ne doit pas être utilisée pour nuire à la paix ou porter atteinte aux droits humains. Elle engage les créateurs de modèles d'IA avancés à faire preuve de responsabilité dans la mise au point et le lancement de nouvelles capacités et à éliminer la partialité et la discrimination dans les systèmes d'IA, et ouvre la voie à une collaboration et des échanges plus étroits, tant au sein qu'en dehors de l'ONU.

Les États-Unis ont fièrement soutenu le Pacte numérique mondial, qui précise les lignes directrices de cette coopération et cimente notre engagement collectif à œuvrer pour le bien commun. Ils souscrivent également aux engagements énoncés dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) qui consistent à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, à faire avancer les discussions sur les systèmes d'armes létaux autonomes, à réduire les fractures numériques et à demander au Secrétaire général de communiquer régulièrement des informations au sujet des incidences de la science et de la technologie sur les efforts déployés en matière de sécurité et de désarmement.

La séance de ce jour souligne également combien nos sociétés sont devenues tributaires de la science et de la technologie. Il incombe au Conseil de sécurité un rôle important dans la protection de ces moyens. Plus tôt dans l'année, les États-Unis, rejoints par 65 pays, ont déposé un projet de résolution (S/2024/302), qui réaffirmait la pertinence du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et appelait les États Membres à ne pas mettre au point d'armes nucléaires spécifiquement conçues pour être mises sur orbite. Ce projet de résolution, fruit de près de deux mois de négociations constructives, reflétait une réalité toute simple : la mise sur orbite d'armes nucléaires constituerait non seulement une violation du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, mais aussi une menace pour le vol spatial habité et les services indispensables que tous les satellites, quels qu'ils soient, fournissent aux habitants du monde entier en matière de communications, de sciences, de météorologie, d'agriculture, de commerce et de sécurité nationale. Malheureusement, un membre du Conseil, la Fédération de Russie, a voté contre. Le projet de résolution n'a donc pas été adopté.

Que le Conseil de sécurité réaffirme les obligations des parties en vertu du Traité sur l'espace extra-atmosphérique n'aurait pas dû être sujet à controverse, et il n'aurait pas dû être difficile de demander aux États d'œuvrer pour nos intérêts partagés. Le Conseil de sécurité doit remédier aux risques existants, tout en surveillant l'apparition de nouveaux risques.

Nous sommes également conscients que la technologie peut aussi porter atteinte aux droits humains. Les régimes autoritaires s'en servent ainsi pour censurer, surveiller et opprimer leurs citoyens, notamment en limitant la connectivité Internet et en diffusant de la désinformation en ligne. Nous devons impérativement lutter contre ces atteintes.

Les États-Unis sont fiers de se mobiliser, aux côtés de dizaines d'autres pays, dans le cadre de la Coalition pour la liberté en ligne, pour défendre les principes démocratiques, préserver un Internet libre et ouvert et plaider en faveur de mesures qui contribuent à garantir que les technologies numériques renforcent le respect des droits et de la vie privée de nos citoyens et soient porteuses de possibilités pour tous. Par exemple, les États-Unis, l'Allemagne et l'Estonie ont soutenu l'Open Technology Fund, qui a aidé des millions de personnes à se doter de réseaux privés virtuels et donné plus de marge de manœuvre à des journalistes et activistes du monde entier, de la Russie à l'Iran en passant par Cuba. Les États-Unis se sont également joints aux autres démocraties en signant la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, qui constitue le tout premier traité multilatéral sur l'IA et les droits humains.

Nous remercions une fois encore la Suisse de son rôle de chef de file sur ces questions capitales.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de votre participation en personne à la présente séance, et nous remercions les intervenants de leurs déclarations.

Le thème choisi pour la séance de ce jour, qui concerne les liens entre les processus critiques et la science, est quelque chose dont tout le monde parle, car la science et la technologie représentent notre avenir, notre développement, notre indépendance et notre sécurité. Toutefois, dans ce domaine comme dans d'autres, certains pays ont tout, et d'autres rien. Nous souhaitons participer à cette discussion qui est clairement d'actualité, en abordant l'une des principales tâches de l'ONU, à savoir de venir à bout des inégalités et de remédier à leurs conséquences.

La recherche scientifique, le progrès technique et l'innovation peuvent effectivement jouer un rôle dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, en favorisant le développement socioéconomique. Par exemple, les systèmes modernes de gestion des ressources en eau aident à prévenir les crises hydriques dans les régions arides. Les technologies fondées sur l'énergie renouvelable réduisent la dépendance à l'égard des ressources fossiles. Les technologies agroenvironnementales réduisent les risques de crises alimentaires. Les drones qui livrent des médicaments et de la nourriture dans des zones inaccessibles peuvent faciliter les missions humanitaires. La télémédecine permet de fournir une assistance médicale à distance dans les situations de crise.

Dans le même temps, la priorité de la coopération internationale dans ce domaine ne devrait pas être la consolidation de la suprématie technologique de certains pays sur d'autres, déguisée sous de beaux slogans, mais la réduction de la fracture technologique et numérique entre les pays développés et les pays en développement. L'accès aux technologies modernes et aux données scientifiques est essentiel au développement socioéconomique et à la lutte contre les inégalités. Toutefois, de nombreux pays, en particulier le monde du Sud, continuent d'être privés de ces ressources, ce qui les rend plus vulnérables face aux conflits et aux crises. La technologie et le savoir-faire doivent être accessibles à tous sans discrimination, afin de favoriser le développement et la paix. C'est là est un impératif.

La Russie contribue à renforcer la souveraineté technologique de ses partenaires dans différents secteurs, en premier lieu celui de l'énergie, en créant des chaînes scientifiques et de production complètes. C'est ainsi que notre coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire pacifique prend forme : la construction de nos centrales Rosatom à l'étranger s'accompagne de la formation du personnel local, des ingénieurs, des ouvriers et des gestionnaires des nouvelles installations. En fait, nous ne nous contentons pas de construire une centrale électrique, mais, comme on le dit à Rosatom, nous créons une nouvelle branche du secteur de l'énergie et de l'économie pour nos partenaires.

J'en viens maintenant au thème de la relation entre la science et le développement technologique, d'une part, et les questions de paix et de sécurité internationales, d'autre part. Lorsque nous discutons de cette question au Conseil de sécurité, nous devons garder à l'esprit les processus engagés depuis des années à l'Assemblée générale, en particulier à la Première Commission. Le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du

numérique et de son utilisation, créé à l'initiative de mon pays, en est un exemple frappant. Ce mécanisme a pour mandat d'examiner tous les aspects de la sécurité liés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Dans cette instance inclusive, les décisions sont prises par consensus et les 193 États Membres discutent, sur un pied d'égalité, de ce sujet complexe, aux multiples facettes et encore mal compris, y compris avec la participation d'experts techniques. D'ailleurs, l'un des aspects clefs de son mandat est d'approfondir la compréhension commune de la communauté internationale sur la manière dont le droit international s'applique aux technologies de l'information et des communications. Il existe également des processus connexes sur les aspects militaires de l'utilisation de l'intelligence artificielle, en particulier le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes créé en vertu de la Convention sur certaines armes classiques.

La mise au point d'agents biologiques de nouvelle génération, les activités biotechnologiques incontrôlées et le problème des techniques névralgiques qui tombent entre les mains d'organisations terroristes sont des questions qui sont examinées par les États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Il faut reprendre les négociations sur un protocole universel, juridiquement contraignant et non discriminatoire, assorti d'un mécanisme efficace de vérification du respect des dispositions de la Convention, et mettre en place, dans le cadre de la Convention, un mécanisme d'examen des progrès scientifiques et technologiques dans le domaine biologique. Ce faisant, il est impératif de prendre en compte les discussions en cours, y compris les négociations actives dans les instances que j'ai mentionnées. Tant que ces travaux se poursuivront, il serait prématuré pour le Conseil de sécurité de préjuger de leurs résultats. Il est essentiel d'éviter tout chevauchement des efforts et des initiatives, car cela pourrait nuire à l'intégrité des processus de fond. De même, le Conseil ne doit pas empiéter sur le mandat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale, qui examine toutes les questions liées à l'évolution du maintien de la paix et de sa base technologique et de ressources, y compris la participation des pays hôtes et des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Nous ne pensons pas que le rôle du Conseil consiste à examiner la possibilité de créer une nouvelle génération de soldats et de combattants plus efficaces. C'est l'antithèse de notre mission première, qui est de trouver une solution politique aux conflits et d'instaurer la paix.

Aujourd'hui, notre collègue des États-Unis a évoqué le projet de résolution (S/2024/302) que son pays a présenté au Conseil de sécurité sur le non-déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Une disposition allant dans ce sens figure dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, que personne ne conteste et que nous avons tous signé. Pour une raison ou une autre, nos collègues des États-Unis se sont obstinés à refuser de mentionner d'autres armes, également de nature stratégique, mais qui ne sont pas des armes de destruction massive, dans ce projet de résolution. Quelle en est la raison ? La réponse à cette question est très simple : la raison précise est qu'ils ont l'intention de déployer de telles armes dans l'espace. C'est pourquoi, avant de chercher la paille dans l'œil d'autrui, il faut trouver la poutre qui se trouve dans son propre œil.

Pour terminer, je voudrais m'attarder sur une tendance cruciale dans le domaine de la coopération scientifique, qui n'est malheureusement pas mentionnée dans la note de cadrage (voir S/2024/708). Outre le fossé évident et toujours infranchissable entre les pays développés et les pays en développement en matière d'accès aux avancées scientifiques, nous assistons à des cas de rupture de liens historiques et de discrimination pure et simple, au lieu d'un soutien à la coopération scientifique mondiale sur la base de l'équité et de l'ouverture.

Ces dernières années, nous avons pu observer des manifestations de la « cancel culture » (culture de l'annulation), y compris dans le domaine de la science russe. Par exemple, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) cessera bientôt de coopérer avec des scientifiques associés à des organisations scientifiques russes. Il en va de même du laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X dont l'utilisation a été temporairement interdite aux scientifiques russes. En outre, on a observé au CERN un phénomène de débauchage de scientifiques par le biais d'une modification de leur citoyenneté. Parmi les autres exemples marquants, on peut citer les demandes discriminatoires du comité d'organisation du Congrès géologique international, qui exige des scientifiques russes qu'ils changent leur affiliation à la Russie pour une affiliation à un autre pays, comme condition préalable à leur participation à la manifestation de cette année dans la ville sud-coréenne de Busan.

Il est inacceptable que les divergences politiques entravent les progrès scientifiques. Ces actes affaiblissent non seulement la communauté scientifique mondiale, mais aussi la capacité d'utiliser la science et la technologie pour relever les défis mondiaux tels que la paix et

la prospérité sur notre planète. Cette approche aura des conséquences néfastes pour les pays vulnérables. Les perspectives de souveraineté technologique et, plus généralement, de souveraineté globale seront de plus en plus hors de leur portée.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite la présidence suisse d'avoir organisé la présente séance de haut niveau, qui revêt une importance cruciale et arrive à point nommé, sur le thème « Anticiper l'impact des évolutions scientifiques sur la paix et la sécurité internationales ».

Nous exprimons notre profonde gratitude pour les connaissances et l'expertise apportées par les intervenants. Leurs contributions ont illustré la valeur des approches interdisciplinaires pour relever les défis mondiaux complexes de notre époque.

L'Organisation des Nations Unies est née d'une volonté de prévention : celle de préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est, à notre avis, ce qui rend le thème retenu par la Suisse tout à fait pertinent. Les progrès rapides de la science et de la technologie ont ouvert de nouvelles voies pour relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés. Ils renforcent notre capacité de faire face aux menaces immédiates et peuvent ouvrir la voie à une paix, à une sécurité et à une prospérité durables pour l'humanité.

Cependant, le double usage potentiel des avancées scientifiques et technologiques ne saurait être passé sous silence. Si ces avancées offrent de nombreux avantages, elles peuvent également présenter des risques importants pour la paix et la sécurité internationales. Quelques-uns d'entre eux peuvent être soulignés.

Premièrement, les innovations en matière d'intelligence artificielle, de robotique et d'autres domaines peuvent conduire à la mise au point d'armes de pointe, ce qui pourrait déstabiliser la paix et la sécurité mondiales.

Deuxièmement, dans un monde de plus en plus interconnecté, les risques de cyberattaques contre des infrastructures critiques et des données sensibles augmentent, ce qui constitue une menace de taille pour la paix et la sécurité internationales.

Troisièmement, les progrès de la biologie de synthèse pourraient conduire à la création de nouveaux agents pathogènes, ce qui menacerait la sûreté biologique.

Afin d'atténuer ces risques et d'autres risques connexes, il est crucial que nous, l'Organisation des Nations Unies, établissions des lignes directrices, des

cadres réglementaires et une coopération internationale solides en matière d'éthique. Cela nécessite également, entre autres, de prendre les mesures fortes, déterminantes et combinées suivantes.

Premièrement, nous devons adopter des approches constructives qui favorisent la transparence, conformément aux normes et aux principes convenus au niveau international.

Deuxièmement, nous devons organiser des séances d'information régulières et produire des rapports à l'intention de l'ensemble de la communauté internationale sur les dernières avancées scientifiques et leurs incidences éventuelles sur la paix et la sécurité.

Troisièmement, nous devons nous atteler à la planification de scénarios afin d'envisager diverses possibilités futures et d'élaborer des stratégies permettant de faire face aux risques potentiels et de saisir les occasions qui se présentent.

Quatrièmement, nous devons créer des groupes de scientifiques, de spécialistes des technologies et de déontologues et les renforcer afin de surveiller et d'évaluer en permanence les technologies émergentes et leurs implications potentielles.

Cinquièmement, nous devons améliorer l'analyse prédictive pour aider à anticiper et à prévenir les conflits, tout en favorisant des mesures préventives plutôt que correctives.

Sixièmement, sur la base d'objectifs communs, nous devons encourager la collaboration internationale afin de partager les connaissances, les ressources et les meilleures pratiques en matière de gestion des avancées technologiques.

Septièmement, nous devons investir dans le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour veiller à ce qu'aucune nation ne soit laissée de côté et que tous les pays, en particulier les pays en développement aux ressources limitées, puissent gérer efficacement les progrès scientifiques et en tirer profit. Cela implique d'investir dans l'éducation, la formation et le développement des infrastructures.

En prenant ces mesures, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble seront mieux à même d'anticiper et d'atténuer les risques associés aux progrès scientifiques, garantissant ainsi un monde plus sûr, plus pacifique et plus juste.

Nous sommes convaincus que le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté

il y a quelques semaines, donne un nouveau souffle à nos aspirations collectives. En consolidant un système multilatéral fondé sur des principes, une vision et des objectifs communs, nous pouvons renforcer la coopération mondiale au profit de la paix et de la sécurité internationales, toujours dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur remercie la Suisse d'avoir organisé la séance visionnaire d'aujourd'hui et les intervenants de leurs contributions précieuses.

La science et la technologie ont toujours été au cœur du progrès humain. Nous nous trouvons aujourd'hui à un point de bascule : les progrès scientifiques et technologiques promettent d'améliorer nos sociétés tout en mettant la stabilité mondiale face à des défis sans précédent. Le Conseil de sécurité doit conserver sa capacité de s'adapter et de répondre aux dynamiques émergentes dans un monde en constante évolution. Il peut s'appuyer sur la science, les données et les statistiques en tant qu'outils de prise de décision, toujours dans le cadre d'une gestion humaine et d'une coopération scientifique inclusive, éthique et dépolitisée. Le tsunami technologique peut être exploité pour fournir une base solide d'informations pour les débats du Conseil de sécurité, y compris des statistiques précises, des projections et des propositions de solutions. Cela permettrait d'obtenir des résultats opérationnels en évitant que les débats ne se limitent à une approche purement théorique.

Les opérations de paix peuvent être renforcées par l'intégration de technologies avancées dans leurs mandats. Des outils tels que l'intelligence artificielle et la gestion des mégadonnées font déjà leurs preuves dans des domaines tels que la planification logistique, l'analyse des risques et l'intervention d'urgence. Toutefois, la mise en œuvre de ces technologies doit se faire dans le cadre d'une approche responsable, en veillant à la bonne gestion des données et en respectant la souveraineté des États hôtes.

De même, le Conseil doit prêter une attention particulière aux implications des avancées dans les domaines des neurotechnologies, de la biologie de synthèse, des technologies quantiques et d'autres sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons tirer parti de leurs avantages, sans négliger les risques associés à leur développement. L'informatique quantique, par exemple, pourrait menacer la cybersécurité mondiale dans un avenir proche, car elle pourrait être capable de briser les systèmes de cryptage les plus avancés. Nous l'avons vu avec la cyberattaque contre la Cour pénale internationale.

De même, l'utilisation des neurotechnologies à des fins militaires soulève de vives préoccupations en matière d'éthique et de droits humains, car elle ouvre la voie à un éventuel piratage du cerveau et à la manipulation des capacités cognitives et sensorielles des soldats. Il est impératif que les progrès réalisés dans ces domaines et dans d'autres s'inscrivent dans des cadres normatifs solides qui garantissent le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Nous devons également appliquer les principes du développement durable, du renforcement des capacités et du transfert de technologies afin de combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté par nos chefs d'État et de gouvernement, nous rappelle que le pouvoir de transformation de la science, de la technologie et de l'innovation doit être au service de l'humanité. L'Équateur souscrit à cet appel et réaffirme son engagement en faveur du multilatéralisme, seul moyen viable de relever les défis mondiaux actuels.

C'est pourquoi, pour terminer, j'exprime l'espoir que nous pourrions mettre un terme à toute course potentielle à la domination technologique et aux armements entre les grandes puissances, fondée sur l'intelligence artificielle et la biologie de synthèse, pour préserver le bien-être de l'humanité, au sens le plus large, tel qu'il est résumé par les trois piliers énoncés dans la Charte des Nations Unies. Tirer parti des progrès scientifiques pour promouvoir la paix, les droits humains, le développement durable et l'équité entre les nations est une tâche que nous devons assumer de manière responsable, en veillant à ce que ces avantages profitent à tous les peuples, en particulier aux pays en développement, dans le but de ne laisser personne de côté.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement la Suisse d'avoir organisé cette séance très importante. Je remercie les intervenants, M. Robin Geiss, le docteur Jocelyne Bloch, le docteur Grégoire Courtine et M. Amin Awad, de leurs précieuses contributions au débat d'aujourd'hui.

Le thème choisi, « Anticiper l'impact des évolutions scientifiques sur la paix et la sécurité internationales », est opportun et extrêmement pertinent. Il est encourageant que le Conseil de sécurité continue d'examiner cette question qui est évoquée dans le Pacte pour l'avenir et le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Le rôle de la science et de la technologie dans l'édification de la paix

et de la sécurité internationales est indéniable, et il est essentiel que le Conseil suive le rythme de ces évolutions.

La Sierra Leone est consciente du pouvoir transformateur de la science et de la technologie dans la promotion de la dignité humaine, des droits de l'homme, de la protection de l'environnement et du développement durable. Les incidences positives que pourraient avoir le développement scientifique et l'innovation sur la paix et la sécurité sont considérables. Toutefois, s'ils ne sont pas réglementés ou s'ils sont utilisés à mauvais escient, ces mêmes progrès scientifiques et techniques peuvent poser des risques importants pour la stabilité mondiale. C'est pour cette raison que nous insistons sur la responsabilité du Conseil de sécurité de rester informé et de prendre les devants face aux développements scientifiques. Qu'il s'agisse de la prolifération de l'intelligence artificielle, des systèmes d'armes autonomes, de la biotechnologie ou des technologies quantiques, le Conseil doit veiller à ce que ces progrès soient utilisés pour favoriser la paix et la sécurité internationales, et non pour les compromettre. À cet égard, la Sierra Leone s'est associée à la Suisse et à la Slovénie lors de la rencontre avec les médias qui a précédé le début de la présente séance pour appeler à une action commune sur le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui a été lancé pendant la présidence sierra-léonaise du Conseil au mois d'août.

L'un de nos objectifs est de travailler avec les membres du Conseil pour intégrer les connaissances scientifiques dans le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, tel qu'il est affirmé dans le Pacte pour l'avenir. L'exploitation des données et des outils scientifiques les plus récents, entre autres, peut améliorer notre capacité collective à anticiper et à prévenir les conflits.

L'ONU a reconnu depuis longtemps, depuis l'adoption de la résolution 43/77 de l'Assemblée générale en 1988, les promesses et les défis que présentent les innovations scientifiques et techniques. Il est notamment nécessaire d'établir des cadres normatifs qui garantissent l'application sûre et responsable de ces technologies dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Le 13 juin 2024, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a, durant le débat qu'il a tenu sur le thème « Regarder vers l'avenir : l'intelligence artificielle et son impact sur la paix et la sécurité en Afrique », souligné l'importance d'un dialogue continu et d'une collaboration renforcée. Il a été souligné que les États Membres, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, le secteur privé, les groupes de réflexion, l'Union africaine, l'ONU et d'autres parties

prenantes doivent travailler ensemble pour assurer une approche harmonisée de l'exploitation du potentiel de l'intelligence artificielle. En outre, la session a appelé à l'élaboration urgente d'un pacte mondial sur l'intelligence artificielle, reconnaissant la nécessité d'efforts internationaux collectifs pour établir des principes et des cadres qui guident l'utilisation responsable et positive de l'intelligence artificielle en matière de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et au-delà.

Par ailleurs, l'Agence de développement de l'Union africaine a publié un livre blanc sur la réglementation et l'adoption responsable de l'intelligence artificielle en Afrique. Le livre blanc vise à démystifier l'intelligence artificielle en fournissant au lecteur de nombreux exemples d'utilisations de l'intelligence artificielle déjà existantes en Afrique, et donne aux gouvernements africains des recommandations sur les prochaines étapes à suivre.

En août, les membres du Conseil ont rencontré des spécialistes de la plateforme Geneva Science and Diplomacy Anticipator en marge de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la Convention de Genève afin d'examiner les incidences des progrès rapides de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, de la biologie synthétique et de la neurotechnologie sur la paix et la sécurité internationales. Cette discussion a mis en évidence la nécessité urgente pour le Conseil de développer des stratégies pour gérer à la fois les risques et les opportunités liés à ces innovations. À cet égard, nous souhaitons faire quatre remarques.

Premièrement, les innovations scientifiques et techniques peuvent être mises à profit pour atteindre les objectifs de développement durable et s'attaquer aux causes profondes des conflits. Par exemple, dans la région saharosahélienne, des satellites à haute définition et des outils d'apprentissage automatique sont utilisés pour surveiller la végétation et guider les politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire. Des innovations similaires sont utilisées dans les situations de crise humanitaire pour la planification et le soutien en temps réel pendant les crises.

Les progrès de la climatologie, tels que les cultures adaptatives, continueront de contribuer à l'atténuation des conflits en réglant les problèmes de la pénurie alimentaire et de la concurrence pour les ressources. La technologie quantique, y compris la détection et l'informatique quantiques, présente à la fois des opportunités et des risques. Elle améliore les capacités militaires et le règlement des problèmes, mais elle soulève également des inquiétudes quant à son utilisation éthique et aux menaces qui pèsent

sur la sécurité. De même, le déploiement de l'intelligence artificielle dans la robotique, les drones et l'augmentation des capacités humaines présente à la fois des possibilités humanitaires et des risques potentiels, en particulier dans le domaine du maintien de la paix et de la gestion des conflits.

Deuxièmement, même si les avancées scientifiques sont extrêmement prometteuses, elles exacerbent également les fractures technologiques entre les pays développés et les pays en développement. Les obstacles à l'accès au financement et à la recherche-développement touchent de manière disproportionnée les pays les plus pauvres, limitant leur capacité à tirer parti des innovations. Il est essentiel d'établir des cadres qui favorisent un accès équitable à la technologie et garantissent que toutes les nations peuvent participer au progrès scientifique et en tirer profit.

Troisièmement, l'exploitation efficace des innovations scientifiques au service de la paix et de la sécurité nécessite une coopération internationale renforcée. Le rapport du Secrétaire général sur les dernières évolutions scientifiques et techniques (A/75/221) souligne la nécessité d'organiser des rencontres multilatérales pour examiner les incidences éventuelles de ces progrès sur la sécurité internationale. Un système fondé sur des règles avec des mécanismes de conformité et de responsabilité est indispensable pour réglementer les technologies, telles que l'énergie nucléaire, l'impression 3D d'armes et les biotechnologies, qui présentent des risques importants si elles sont utilisées à mauvais escient par des acteurs non étatiques. Le renforcement de la collaboration transfrontalière et la promotion d'une recherche responsable contribueront à atténuer ces risques. La Sierra Leone soutient les efforts qui sont faits pour intégrer la science et la technique aux politiques de consolidation de la paix et pour veiller à ce que les innovations soient utilisées pour le bien commun.

Enfin, la Sierra Leone réaffirme son engagement à collaborer avec des partenaires internationaux pour tirer parti des compétences techniques éprouvées à l'échelle mondiale et des meilleures pratiques en matière de recherche scientifique. Nous appelons de nos vœux une mobilisation accrue sur ces questions cruciales, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Nous sommes prêts à contribuer aux efforts visant à promouvoir un accès inclusif et équitable aux connaissances scientifiques, en veillant à ce que toutes les nations puissent bénéficier de la paix et de la sécurité internationales et y contribuer.

La séance est levée à midi.